

Evaluation des risques

sur les réseaux d'eau intérieurs



Evaluation / Optimisation / Surveillance

ENJEUX



- ▶ Répondre aux exigences de l'arrêté du 30 décembre 2022 (légionelles, plomb)*
- ▶ Connaître le niveau de risque de ses installations
- ▶ Agir pour protéger la santé des usagers des effets néfastes de la contamination des eaux destinées à la consommation humaine

* Relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

OBJECTIFS

- ▷ Identifier les événements dangereux liés aux installations intérieures de distribution d'eau et susceptibles de détériorer la qualité sanitaire de l'eau (légiionelles, plomb)
- ▷ Définir des actions de remédiation

De quoi parle-t-on ?

1

Caractériser et décrire les réseaux intérieurs et les réseaux de distribution

2

Identifier les événements dangereux susceptibles de dégrader la qualité de l'eau

3

Identifier les niveaux de risque associés

4

Proposer des mesures de remédiation et une stratégie de surveillance

Qui est concerné ?



OBLIGATOIRE

ERP tels que les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, crèches, haltes garderies, centres de loisirs, écoles, collèges, lycées, piscines, gymnases, hôtels, campings, prisons, etc.

- consommation supérieure à 10 m³/j
- desservant plus de 50 personnes



FACULTATIF

ERP tels que les centres commerciaux, les installations de loisirs, récréatives ou d'exposition, les gares, les bars et les restaurants, ou au sein de bâtiments d'habitation collectifs

Pour quand ?



Bâtiments existants

À partir du 1^{er} janvier 2023

Nouvelles constructions

À la phase de réception du bâtiment

Pour tous : mise à jour en cas de dysfonctionnement des installations ou de dégradation de la qualité de l'eau et au minimum tous les 6 ans.

Le saviez-vous ?

L'évaluation des risques doit être réalisée par un professionnel disposant de compétences et de qualifications dans le domaine des réseaux d'eau sanitaire dans les bâtiments.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- ▶ Plus de 25 ans d'expérience dans la maîtrise du risque légionelle et une expertise pour vous accompagner dans la mise en œuvre des plans d'action
- ▶ OFIS, une entreprise certifiée "Réseaux d'eau dans le bâtiment" par le CSTB*, l'évaluation des risques devant être réalisée par un professionnel aux compétences certifiées